

# **DELIBERATION**

2023-16

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2023**

Membres

23

En exercice

23

Présents Paprésents : 18

Représentés

: 04

Voix délibératives totales: 22

### **OBJET:** Subventions 2023 aux associations

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL**, **Maire**.

### PRÉSENTS:

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

# EXCUSÉ :

M. Jérôme GRUAIST

## EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Cyril GOULARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

M. Réginald THEROUDE donne pouvoir à M. David BELVAL.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

**Vu** l'instruction M57 applicable aux communes ;

Vu les différentes demandes de participation financière déposées par les associations;

Considérant que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local;

### À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré ;

<u>Article unique</u>: **Décide** de voter l'attribution d'une subvention pour l'année 2023, portées à l'article 65748, aux associations listées ci-après.

ALB: 1 500 €

Amicale des Sapeurs Pompiers de MOUY : 200 €

Anciens combattants de Bury : 300 € Angy-Bury Tennis de Table : 400 €

Association Mucicale Bury (AMB): 700 € Association Sportive Collège de MOUY: 300 €

Association Video Travelling: 200 €
ASVB (vétérans football): 800 €
Comité des Fêtes: 13 000 €
Compagnie d'arc Bury: 800 €
Croix Rouge Française: 300 €
Cyclo Club Burysien: 500 €

Emmaüs : 300 € E.N.V.O.L : 100 €

Foyer socio Educatif Collège Mouy: 300 €

Jardin Familiaux : 500 € Judokas de Bury : 1 300 € LASSAL: 150 €

Les Restaurants du Cœur : 300 €

Mouy Association Thérain Ahtlétic Club (Mouy

ATAC) : 1 000 € Mouy Basket : 500 €

Olympique club de Bury : 1 250 €

Patrimoine Culturel et Historique : 1 000 €

Rando Club Burysien: 300 €

REB: 10 000 €

Sauvegarde Vestiges Dury Saint Claude : 200 €

Sauvegarde Vieilles Pierres : 200 €

Secours Catholique : 300 € Souvenir Français : 100 € U.N.C-A.F.N : 200 € UNAPEI OISE : 100 €

Union sportive de Balagny : 750 €

US Mouy Tennis: 500 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

#### Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.

Bury, le 30 mars 2023

Le Maire,

David BELVAL